DÉPARTEMENT DE L'HÉRAULT RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

LES MATELLES

PROCES VERBAL
CONSEIL MUNICIPAL du 9 avril 2025

* * *

APPEL DES PRÉSENTS ET REPRÉSENTÉS

ELUS MUNICIPAUX	PROCURATIONS
Christian AMAT	
Fabien ANDRE	
Alain BARBE	
Nadège BENNAÏM ISSERT	Absente
Bertrand BONNARD	
Sébastien BOURRAIN	
Corinne CABANE	
Faustine DELAMBRE	Sébastien BOURRAIN
Hafida EL-GUERRARI	
Jacques FERRER	
Gwenaëlle GUERLAVAIS	
Martine GALLINE	
Emilie GIRARD	
Linda KHALDI	
Nicolas MAURIN	
François MICHAUD	
Emmanuel PLA	
Marc SOLER	
Annie ZABEK-DONNADIEU	Christian AMAT

DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE : Christian AMAT

Rappel de l'ordre du jour

APPROBATION DU PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU 4 décembre 2024 APPROBATION DU PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU 12 février 2025 APPROBATION DU PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU 20 février 2025	
DELIBERATIONS	
2025-04-09-01	Approbation du compte financier unique
2025-04-09-02	Reprise définitive des résultats de l'exercice 2024 au budget primitif 2025
2025-04-09-03	Budget primitif 2025
2025-04-09-04	Subvention aux associations
2025-04-09-05	Fixation des taux d'imposition 2025

Questions orales
INFORMATIONS

Approbation du Procès-Verbal du CM du 4 décembre 2024

Y a-t-il des remarques ou des modifications à apporter sur le procès-verbal de la séance du 12 septembre 2024 ?

REGLEMENT INTERIEUR : CHAPITRE V : Comptes rendus des débats et des décisions, et procès-verbaux

Le procès-verbal a pour objet d'établir et de conserver les faits (discussions et interventions) et décisions des séances du conseil municipal. Il est rédigé et signé par le secrétaire de séance, nommé par le conseil municipal à chaque séance (article L.2121-15 du CGCT), et approuvé par les conseillers municipaux présents à la séance lors de la séance suivante.
Le procès-verbal contient les éléments nécessaires à l'information du public ainsi qu'à celle du préfet chargé du contrôle de légalité. Il comporte notamment le jour et l'heure de la séance, le nom du président de séance, le nom du secrétaire, les noms des membres présents, des absents, des absents excusés ainsi que les pouvoirs donnés, l'ordre du jour, les délibérations de chaque séance c'est-à-dire les décisions prises par le conseil municipal, ainsi que la liste des décisions prises en application de l'article L.2122-22 du Code général des collectivités territoriales.
La communication de ce dernier peut être demandée par toute personne physique ou morale (article L.2121-26 du CGCT).
Le procès-verbal ne constitue pas une mesure de publicité des délibérations.

Les délibérations tirées du procès-verbal sont obligatoirement signées par les conseillers municipaux présents à la séance ou mention est faite de la cause qui les a empêchés de signer (article L 2121-23 du CGCT). Les délibérations sont inscrites dans l'ordre chronologique de leur adoption dans le registre réservé à cet effet. Les délibérations à caractère réglementaire sont publiées dans un recueil des actes administratifs.

Les séances publiques du conseil municipal donnent obligatoirement lieu à l'établissement d'un compte-rendu établi par le maire.
Il contient les points essentiels du procès-verbal de séance. Il retrace de manière synthétique les décisions prises par le conseil municipal sur les affaires inscrites à l'ordre du jour sans détailler les débats.
Il précise notamment le nom des conseillers ayant pris part aux délibérations.
Le compte rendu est obligatoirement affiché sous un délai de huit jours (article L.2121-25 du CGCT), dans la vitrine de la mairie, mis en ligne sur le site Internet de la commune, et envoyé aux conseillers municipaux par courriel. Cet affichage permet le déclenchement du délai de recours de deux mois.

La transcription des délibérations pourra être faite sur un document unique communicable à toute personne. Le même document pouvant tenir lieu de compte-rendu et de procès-verbal, u seul et unique document pourra être rédigé.

APPROBATION DU PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU 4 décembre 2024

Nombre de suffrages exprimés	18
Votes pour	14
Votes contre	4
Abstention	

APPROBATION DU PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU 12 février 2025

Nombre de suffrages exprimés	18
Votes pour	
Votes contre	
Abstention	

APPROBATION DU PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU 20 février 2025

Nombre de suffrages exprimés	18
Votes pour	14
Votes contre	4
Abstention	

Les décisions du Maire prises dans le cadre de ses délégations

Présentation Alain BARBE

Décisions du Maire

Fournisseurs	Libellés	Montant
Avocats Amplitude	Honoraires	**360,00 €**
Avocats Amplitude	Honoraires	**1 200,00 €**
CGCB	Honoraires	**1 620,00 €**
ALBERNHE Jean Pierre	Expertise médicale	**115,80 €**
Mathieu AMICUCCIE	Consultation : installations électriques extérieures	**14 836,36 €**
BBASS	Relevé topographique salle Sarazin et les Chais	**5 496,00 €**
MORIN Alexis	Store école	**9 812,40 €**

Concessions de cimetière

date d'achat	type de concessio	dimensions	prix	durée
12/03/2025	FAMILIALE	2,5m²	450	50 ans
13/03/2025	FAMILIALE	3,75m²	650	50 ans

Dossiers d'urbanisme 2025

Demandes d'urbanisme au 27/03/2025	
TYPE DE DOSSIER	*NOMBRE*
Permis de construire	1
déclarations préalables	14
permis modificatifs	2
déclarations d'intention d'aliéner	4
certificats d'urbanisme	16

LES D.I.A

Tableau des déclarations d'intention d'aliener 2025						
Date de réception	N° d'enregistremen	Adresse terrain	N ° Parcelle	Superficie (m²)	Préemption	Renonciation + date
14/02/2025	341532500001	6 rue du jeu de ballon	AA173-174-176	141	non	27/03/2025
28/02/2025	341532500002	4 rue du jeu de ballon	AA177	11	non	27/03/2025
21/03/2025	341532500003	121 che de la croix du tribe	AB152	427	non	27/03/2025
25/03/2025	341532500004	221 route des cévènes	AB 168	361	non	27/03/2025

Etat Civil 2025

- Reconnaissances : 0
- Naissances : 1
- Mariages : 1 en prévision
- Décès : 4
- Transcriptions de décès : 2

Questions et remarques

Le groupe Pour l'Avenir des Matelles demande les montants associés aux décisions du Maire, des précisions sur les installations électriques extérieurs, les classes concernées par l'installation de stores, la raison du relevé topographique du bâtiment A.Sarrazin.

Réponse de Monsieur le Maire : Les montants sont énoncés par le Maire et seront repris dans le PV de la séance.
Le marché des installations électriques extérieures vise à mettre aux normes les TGBT extérieurs (dont celui de la Place du Marché) et installer des équipements adaptés à la médiathèque et à la plaine de loisirs.
Les stores seront installées dans les 6 classes aux fenêtres trapèzoïdales.
Le bâtiment de la salle A.Sarrazin a été topographié dans le cadre du projet de réhabilitation du clos Saint-Paul (chais, école de musique) afin d'analyser les potentiels de salles disponibles pour les associations.

- M. Le Maire propose au conseil municipal de prendre acte de cette communication

2025-04-09-01 Le Compte Financier Unique CFU

Présentation Hafida El Gueddari

Présentation PowerPoint diffusée durant le conseil.

Présentation résumée

Le compte Financier unique (CFU) est un document budgétaire et comptable commun à l'ordonnateur et au comptable public, qui vient se substituer au compte administratif anciennement produit par l'ordonnateur et au compte de gestion jusqu'ici établi par le comptable public. Il constitue l'arrêté des comptes de l'exercice 2024.

Le CFU vise à fournir une information plus simple et plus lisible, des résultats de l'exécution du budget.

I – INFORMATIONS GENERALES ET SYNTHÉTIQUES	I
PRESENTATION GENERALE DU COMPTE FINANCIER – VUE D'ENSEMBLE	B1

Détermination du résultat cumulé à la fin de l'exercice N					
			Investissement	Fonctionnement	Total cumulé
Recettes	Prévision budgétaire totale	A	2 278 048,41	2 429 506,00	4 707 554,41
	Recettes réalisées (1)	B	541 804,09	2 490 262,24	3 032 066,33
	Restes à réaliser	C	296 229,00	0,00	296 229,00
Dépenses	Autorisation budgétaire totale	D	2 511 609,73	3 493 408,80	6 005 018,53
	Dépenses réalisées (1)	E	985 508,70	2 148 626,49	3 134 135,19
	Restes à réaliser	F	85 436,61	0,00	85 436,61
Différences entre les titres et les mandats	Solde des réalisations de l'exercice (+/-)	G = B – E	-443 704,61	341 635,75	-102 068,86
Résultats antérieurs reportés	Résultats antérieurs reportés (+/-)	H	233 561,32	1 063 902,80	1 297 464,12
Solde (investissement) ou résultat de clôture (fonctionnement)	Excédent /déficit	G + H	-210 143,29	1 405 538,55	1 195 395,26
Différence entre les restes à réaliser	Restes à réaliser (+/-)	I = C - F	210 792,39	0,00	210 792,39
Résultat cumulé	Excédent /déficit	G + H + I	649,10	1 405 538,55	1 406 187,65

Compte tenu du tableau ci-dessus, on constate :

- En fonctionnement, un résultat excédentaire de 1 405 538.55€ : un résultat de clôture de 341 635.75€ auquel s'ajoute l'excédent 2023 reporté de 1 063 902.80€ ;

- En investissement, un résultat excédentaire de 649.10€ : un résultat de clôture déficitaire de 232 912.22€ auquel s'ajoute l'excédent reporté de l'année 2023 de 233 561.32€.

Le résultat 2024 de clôture (total des recettes moins totales des dépenses) s'établit à **1 406 187.65€**

IL EST PROPOSE AU CONSEIL MUNICIPAL DE :

- **PRENDRE ACTE** de la présentation du Compte Financier Unique de l'exercice 2024,
- **APPROUVER** les résultats de l'exercice et le CFU 2024
- **AUTORISER** Monsieur le Maire à signer tout document relatif à cette délibération.

Questions et remarques

Le groupe Pour l'Avenir des Matelles demandent des précisions sur le faible taux de réalisation des investissements prévus en 2024 et notamment l'abandon du projet de salle activité.

Réponse de Monsieur le Maire : L'inscriptions budgétaire de projets au BP est un geste politique qui montre la nécessité de créer des équipements.
Cependant, il y a un décalage entre cette inscription et l'étude de faisabilté en lien avec les partenaires financiers. La conjoncture est de plus en plus tendue et les financements sont de moins en moins garantis. Ce qui implique des difficultés de planification. Le seul levier financier à la main des communes est la fiscalité, le Maire ne souhaite pas aggraver la pression fiscale. De ce fait, il faut parfois revoir la planification des projets aux capacités financière dans des proportions acceptables par rapport à la taille de la Commune et à son budget, comme ça a été le cas pour le projet de salle multiactivité qui, après étude, s'est révélé trop onéreux et a été suspendu.

E. PLA demande l'encours de la dette rapportée par habitant

Réponse de Monsieur El GEUDDARI : 641€ par habitant par an.

Le Maire se retire de la salle du conseil durant le vote.

Vote :

Nombre de suffrages exprimés	17
Votes pour	12
Votes contre	4
Abstention	1

2025-04-09-02 Reprise définitive des résultats 2024

Présentation Alain BARBE

Présentation PowerPoint diffusée durant le conseil.

Présentation résumée

Résultat de fonctionnement 2024 :

Fonctionnement	Dépenses	Recettes
Résultat exercice	2 148 626.49€	2 490 262.24€
Report exercice N-1	0,00€	1 063 902.80 €
Total	2 148 626.49€	3 554 165.04€
Résultat reporté en 002	**1 405 538.55€**	

Solde d'exécution prévisionnel d'investissement 2024 :

Investissement	Dépenses	Recettes
Solde d'exécution exercice	1 070 945.31€	838 033.09€
Solde d'exécution N-1	0.00€	233 561.32€
Total	1 070 945.31€	1 071 594.41€
Solde d'exécution cumulé 001	**649.10€**	

Compte tenu des tableaux ci-dessus, il convient d'affecter au compte 1068 la somme de 858 454.00€
Et d'affecter les résultats suivants :

- A la section de fonctionnement, chapitre 002 la somme de 547 084.55€
- A l section d'investissement, chapitre 001 la somme de 649.10€

IL EST PROPOSE AU CONSEIL MUNICIPAL :

- **D'AFFECTER** en recette la somme de 547 084.55€ à la section de fonctionnement au chapitre 002
- **D'AFFECTER** au compte 1068 la somme de 858 454.00€

- **D'AFFECTER** en recette la somme de 649.10€ à la section d'investissement au chapitre 001

Questions et remarques
Aucune

Votes :

Nombre de suffrages exprimés	18
Votes pour	14
Votes contre	4
Abstention	

2025-04-09-03 Budget primitif 2025

Présentation Alain BARBE

Présentation PowerPoint diffusée durant le conseil.

Présentation résumée

CONSIDERANT le projet de Budget Communal pour l'exercice 2025 qui présente un équilibre global de 5 576 247.22€ selon les détails suivants :

- Montant total de la section de fonctionnement : 3 029 730.00 €
- Montant total de la section d'investissement : 2 546 517.22 €

Il sera proposé de voter le budget primitif M57 – 2025 au niveau du chapitre.

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Pour les dépenses de fonctionnement :

Il est proposé de délibérer sur les dépenses de la section de fonctionnement du BP 2025 telles que présentées ci-dessous :

Chapitre	Libellé	Propositions nouvelles BP 2025 - €
011	Charges à caractère général	881 149.15€
012	Charges de personnel	1 352 668.81€
65	Autres charges de gestion courante	189 612.82€
66	Charges financières	38 299.22€
67	Charges spécifiques	8 000.00€
023	Virement à la section d'investissement	560 000.00€
	TOTAL PROPOSITIONS NOUVELLES	**3 029 730.00€**

Pour les recettes de fonctionnement :

Il est proposé de délibérer sur les recettes de la section de fonctionnement du BP 2025, telles que présentées ci-dessous :

Chapitre	Libellé	Propositions nouvelles BP 2025 - €
013	Atténuations de charges	33 000.00€
70	Produits des services, domaines et ventes	196 700.00€
73	Impôts et taxes	1 359 799.45€
74	Dotations et participations	833 431.00€
75	Autres produits de gestion courante	59 500.00€
76	Produits financiers	15.00
77	Produits exceptionnels	200.00€
	TOTAL	**2 482 645.45€**
	R 002 RESULTAT	**547 084.55€**
	TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	**3 029 730.00€**

SECTION INVESTISSEMENT

Pour les dépenses d'investissement :

Il est proposé de délibérer sur les dépenses de la section d'investissement du BP 2025 telles que présentées ci-dessous :

Chapitre	Libellé	Propositions nouvelles BP 2025 - €
20	Immobilisations incorporelles	211 502.80€
21	Immobilisations corporelles	2 159 320.30€
23	Immobilisations en cours	56 062.80€
16	Emprunts et dettes	119 631.32€
	TOTAL	**2 546 517.22€**
	TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	**2 546 517.22€**

Pour les recettes d'investissement :

Il sera proposé de délibérer sur les recettes de la section d'investissement du BP 2025 telles que présentées ci-dessous :

Chapitre	Libellé	Propositions nouvelles BP 2025- €
13	Subventions d'investissement	517 592.00€
10	Dotations, fonds divers (hors 1068)	53 759.32€
16	Emprunt	500 000.00€
20	Immobilisation incorporelles	56 062.80€
021	Virement de la section de fonctionnement	560 000.00€
	TOTAL	1 687 414.12€

	R1068 Affectation du résultat	858 454.00
	R 001 RESULTAT REPORTE	649.10€
	TOTAL	**2 546 517.22€**

IL EST PROPOSE AU CONSEIL MUNICIPAL DE :

- **APPROUVER** le Budget Primitif 2025 avec un vote formel par chapitre,
- **AUTORISER** le Maire à signer tout document relatif à cette délibération.

Questions et remarques

Le groupe Pour l'Avenir des Matelles fait des commentaires et demande des précisions :

- Manque de clarté sur les efforts budgétaires face au contexte de crise.
- Doute sur l'application des bonnes pratiques (3 devis, mise en concurrence).
- Interrogation sur la baisse des ETP : de 29 ETP en 2024 à 21,92 ETP en 2025.
- Demande de précisions sur les opérations financées par emprunt.
- Inquiétude sur le financement à long terme de projets (école maternelle, place du marché, chais...).
- Qu'en est-il de la destruction du préfabriqué avec toiture amiante (ancienne école maternelle) ?
- La vidéoprotection est-elle active ?

Réponse de Monsieur le Maire :

- Bien peu de marges de manœuvre : une fois enlevées les dépenses obligatoires, à part augmenter les recettes, il est bien difficile de baisser les dépenses.
- Les économies passent par l'investissement : panneaux photovoltaïques, LED, climatisation réversible, loyers, etc.
- Le budget prévisionnel est équilibré en dépense et recettes. La clôture du CFU a pu générer 300.000€ d'économie. L'objectif est de sortir le maximum d'économie pour pouvoir verser les sommes nécessaires aux investissements. Tout ne peut être anticiper. L'argent n'est pas gaspillé et la mise en concurrence entre entreprises prestataires est assurée.
- Le résultat 2024 est très bon au regard de tous les soucis rencontrés pendant cette année.
- Les effectifs municipaux sont constants.
- La priorité d'investissement depuis 10 ans : l'école avec 3M€.
- La CAF brute est un indicateur de l'argent que la commune peut mobiliser pour ses propres ressources : 13000 € en 2024. Cette faible capacité d'autofinancement conduit à prévoir un emprunt pour financer les projets à venir qui sera couvert, notamment, par les loyers que la Commune percevra (exemple de la trésorerie avec un amortissement prévu sur 10 ans). Les opérations sont prévues et travaillées pour être équilibrées.
- Les projets annoncés : requalification de la trésorerie en logements et locaux d'activité, la réhabilitation des chais en salles associatives et de spectacle, réfection de voirie (dont place du marché), achat des parcelles du Font de l'Air.
- Les contrats et dispositifs Bourg centre et village d'avenir permettent un accompagnement financier et en ingenierie de la Région et de l'Etat.
- La démolition du préfabriqué sera intégrée dans l'opération globale de requalification de l'ancienne maternelle.
- L'installation de vidéo surveillance est partiellement active. Il reste des travaux de mises aux normes : des raccordements à refaire, des tranchées à créer ; une partie de l'installation est à reprendre.

Votes :

Nombre de suffrages exprimés	18

Votes pour	13
Votes contre	4
Abstention	1

2025-04-09-04 Subventions aux associations

Présentation Alain BARBE

Présentation PowerPoint diffusée durant le conseil.

Présentation résumée

Vu les articles L 1611-4, L2541-12 et L 2121-29 du Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu l'article 10 de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations,
Vu les propositions d'attributions de subventions communales à plusieurs associations,

Le Maire propose de donner aux associations un signe de soutien et d'encouragement aux activités associatives. Le budget 2025 est porté à 18 000€.

Associations	Demande de subvention	Proposition pour budget 2025	Pour	Contre	Abst.	Ne participe pas au vote
Anciens combattants	100,00 €	**100,00 €**	17			B. Bonnard
Poil de parole- Bel équart	2 500,00 €	**- €**	12		5	B. Bonnard
Club du Lirou	1 000,00 €	**1 000,00 €**	17			B. Bonnard
Comité des fêtes	5 000,00 €	**2 500,00 €**	17			B. Bonnard
Ecole de musique	2 600,00 €	**2 000,00 €**	17			B. Bonnard
Rugby ERPSL	2 000,00 €	**500,00 €**	17			B. Bonnard
Euromedia Communication	400,00 €	**400,00 €**	17			B. Bonnard
Foyer rural	3 500,00 €	**3 500,00 €**	16			B. Bonnard, E. Girard
Le comptoir des possibles	600,00 €	**600,00 €**	17			B. Bonnard,
Les gambettes matelloises	1 200,00 €	**1 200,00 €**	17			B. Bonnard
Les jardins des Matelles	400,00 €	**400,00 €**	17			B. Bonnard
Les pitchounes du Pic	700,00 €	**500,00 €**	16			B. Bonnard, E. Girard
Los Blanbecks	1 000,00 €	**1 000,00 €**	16			B. Bonnard, C. Cabane
Matelles Pétanque Club	500,00 €	**500,00 €**	17			B. Bonnard
Mon école et moi	1 200,00 €	**1 000,00 €**	12	5		B. Bonnard
Syndicat de chasse	1 300,00 €	**1 300,00 €**	17			B. Bonnard
Tennis Club du Roucayrol	1 000,00 €	**1 000,00 €**	17			B. Bonnard
Trait d'union	600,00 €	**500,00 €**	13	4		B. Bonnard
Total	25 600,00 €	**18 000,00 €**				

B-Rock	Pas de demande 2025
La folie des Polars	Pas de demande 2025
One Black Cat	Pas de demande 2025

Ciné-Vidéo Club	Bénéficie de la mise à disposition de locaux
Etats d'M	Bénéficie de la mise à disposition de locaux

IL EST PROPOSE AU CONSEIL MUNICIPAL

- **D'ATTRIBUER** les subventions communales aux associations précitées conformément au tableau ci-dessus, de dire que l'attribution de la subvention est conditionnée à la complétude du dossier de demande. Les crédits alloués pourront faire l'objet d'un contrôle de leur bonne exécution par la collectivité,
- **D'AUTORISER** Monsieur le maire à procéder au versement de ces subventions. Les crédits nécessaires sont inscrits au budget principal 2025.

Questions et remarques

Le groupe Pour l'Avenir des Matelles salue le maintien du budget en faveur des associations, manifeste son soutien à Bel Equart qui fait de la médiation équine, demande les raisons du maintien de la même subvention au comité des fêtes qui a pourtant ajouté un évènement annuel : la fête d'hiver). Le groupe demande si l'école de rugby bénéficie d'une subvention de la CCGPSL et les raisons pour lesquelles certains élus ont voté contre la subvention proposée à Mon école et moi.

Réponse de Monsieur le Maire : La Commune est engagée pour soutenir le tissu associatif. L'association Bel Equart sera reçue par le CCAS ; certaines actions peuvent être menées en commun.
Il rappelle que la Mairie ne peut être la variable d'ajustement des activités des associations. La fête doit s'équilibrer budgétairement. C'est donc à l'association du comité des fêtes de trouver leur modèle de gestion équilibrée.
Monsieur le Maire vérifiera pour l'école de rugby.
Concernant les votes contre, ils sont à la liberté de chaque élu et il n'y a pas d'obligation de les justifier. Cependant, certaines postures politique et comportements déplaisent, comme le désordre provoqué au marché avec les commerçants lors de l'organisation du carnaval. Tout avait été organisé pour que la manifestation suive le marché. Les commerçants étaient prevenus et clôturait à 14h30. Pourtant, le comportement de membres de l'association a généré des discordes inutiles.

2025-09-04-05 Vote des taux d'imposition directe : taux des taxes

Présentation Alain BARBE

Le Maire expose que Les dispositions de l'article 1636B du CGI permettent au conseil municipal de fixer chaque année les taux d'imposition.

Vu la date limite de vote des taux qui est, conformément à l'article 1639 A du Code général des impôts, fixée au 15 avril 2025,

Vu l'article 16 de la loi de finances 2020 (loi n° 2019-1479 du 28 décembre 2019) qui entérine la suppression de la taxe d'habitation sur les résidences principales,

Le taux de référence de Foncier Bati de la commune utilisé pour le vote des taux 2025 sera donc de 39,81% ; Le conseil municipal sera libre de diminuer ou augmenter ce taux dans le respect des taux plafonds. Il peut également décider de voter un taux égal à celui de référence.

Un « rebasage » de la base de TFB de référence sera calculé. Une « variable d'ajustement » permettra de corriger les différences de bases liées aux politiques d'exonération du département et de la commune appliquée en 2025.

Pour garantir l'équilibre des ressources dans cette nouvelle architecture fiscale, il sera mis en œuvre un coefficient correcteur d'équilibrage établit pour la commune à 1.077431

Monsieur le Maire propose de voter les taux suivants :

TAUX D'IMPOSITION	National	Département	Les Matelles
Taxe foncière bâti	39.74%	50.29%	**39,81%**
Taxe foncière non bâtie	51.08%	84.54%	**105,70%**
Taxe d'habitation	23.88%	30.25%	**14,58%**

Nous constatons une élévation des bases fiscales (valorisation des valeurs locatives des biens)
Le produit fiscal est calculé sur les taux identiques à l'année N-1
Le produit fiscal est augmenté de 4.18%
Les taux des impôts locaux de 2025 sont identiques à ceux de 2024.

Il est important de rappeler que les taux d'imposition n'ont pas été relevés depuis 2014.

Dans le cadre de la suppression de la taxe d'habitation et du transfert de la taxe foncière aux communes (à compter de 2021), Il est important de préciser que la Commune des Matelles perçoit le même produit fiscal (TH et FB). La commune est surcompensée du fait d'un produit de Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties (TFPB) départemental supérieur au produit de TH sur les résidences principales.
IL EST PROPOSE AU CONSEIL MUNICIPAL

- **FIXER** le taux des taxes pour 2025 comme proposé ci-dessus,
- **AUTORISER** Monsieur le maire à entreprendre toutes les démarches et à signer tous les documents nécessaires à cet effet.

Questions et remarques
Aucune.

Votes :

Nombre de suffrages exprimés	18
Votes pour	14
Votes contre	4
Abstention	

QUESTIONS ORALES

1 – FERMETURE DE LA PISCINE INTERCOMMUNALE DU PIC SAINT LOUP
La piscine intercommunale du Pic Saint-Loup, gérée par le délégataire Vert Marine dans le cadre d'une convention avec la Communauté de communes, est fermée depuis le 23 décembre 2024 pour des raisons de travaux.
La réouverture était annoncée pour le 27 avril 2025.
Or, plusieurs informations, qui circulent sur les réseaux sociaux, indiquent que ces travaux auraient pris du retard et que l'ouverture pourrait être reportée.

- Pouvez-vous nous confirmer la date de réouverture ?

Si un retard des travaux est effectivement prévu :
- Pourriez-vous nous préciser la nature des difficultés rencontrées dans l'avancement du chantier ?
- Quelles mesures sont envisagées pour minimiser l'impact sur les usagers ?
- Une indemnisation est-elle prévue pour les abonné.es ?
- Les cours de natation prévus pour les élèves des Matelles seront-ils dispensés d'ici la fin de l'année

scolaire ?

Monsieur le Maire précise que cette question concerne la Communauté de Commune. Il annonce qu'une note va être envoyée qui donnera des explications concernant le retard pris dans la réalisation des travaux. Pour cette année, l'apprentissage de la natation ne sera malheureusement pas possible. La Mairie des Matelles a demandé à l'intercommunalité de flécher des fonds, normalement consacrés à cet apprentissage, pour organiser des sorties scolaires. La CCGPSL y a répondu favorablement.

Fin du conseil 21h05

Alain BARBE, Christian AMAT,